



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 juin 2023 à 19h00**

- Date de convocation : **15 juin 2023**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Chantal ANDRIEUX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

M. INIGO (pouvoir à M-M MAGNAUDEIX) VAUZOU (pouvoir à C. GUION)

**DELIBERATION N° 27/2023 – MA COMMUNE GRANDEUR NATURE
« VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE »**

La végétalisation des allées du cimetière a été approuvée par le conseil municipal le 22/12/2022 (DL 22/2022), pour un montant de 20 288 € HT dans le but de réaliser les travaux après une demande de subvention au titre de la DETR. Une nouvelle aide du Département permet depuis peu de présenter une demande de subvention dans le cadre de « Ma commune grandeur nature ». Le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération.

Vote : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser les travaux après présentation d'une demande de subvention DETR à hauteur de 50 % et au Département à hauteur de 30 %
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y référant
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement

Le Maire, Pascal MAINGUY

